

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 6 août 2018, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique**
- 3.1 Projet de règlement numéro 350-90 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - d'augmenter le nombre maximum d'enseignes directionnelles de 2 à 6 sur un même terrain et d'augmenter la superficie maximale permise de toute enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 3,55 mètres carrés et la hauteur de 1,2 mètre à 2,75 mètres dans la zone d'utilisation industrielle 2103-I-01;
  - d'augmenter dans ladite zone 2103-I-01, le nombre d'enseignes d'identification sur poteau permises par terrain ayant une seule façade sur rue de 1 à 3

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Boullé/Sicotte)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

### **Administration générale**

---

6. Comités et organismes – Remplacement de représentants (CP180730, art. 1.2)
7. Vision globale et élaboration d'un PPU pour le centre-ville – Services professionnels – Contrat

### **Finances**

---

8. Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe – États financiers 2017 – Approbation
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

### **Génie**

---

10. Réfection de la structure ferroviaire, avenue Sainte-Anne – Inspection structurale et de la membrane – Autorisation au CN (CP180730, art. 7)
11. Reconstruction du trop-plein de la station de pompage Girouard – Étude géotechnique – Mandat à laboratoire
12. Programme de Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, volet 2 – Travaux de mise aux normes de l'usine de filtration – Autorisation à signer le protocole d'entente



## **Gestion des eaux usées et de la biométhanisation**

---

13. Usine d'épuration – Étude préparatoire pour la mise à niveau – Services professionnels – Contrat (CP180730, art. 10)
14. Transport du digestat en vrac – Contrat
15. Réception et valorisation des matières – Collecte de 3<sup>e</sup> voie – Contrat

## **Loisirs**

---

16. Organismes spécialisés de catégorie 1 – Certificats de reconnaissance – Approbation (CP180730, art. 13)
17. Organismes d'entraide de catégorie 4 – Certificats de collaboration – Approbation (CP180730, art. 12)
18. Tour paramédic Québec – Droit de passage – Autorisation (CP180730, art. 16)
19. Marche colorée – Fermeture de rues (CP180730, art. 17)
20. Accueil à la Faculté de médecine vétérinaire – Fermeture de rue (CP180730, art. 18)
21. Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure – Centre aquatique Desjardins – Demande d'aide financière

## **Ressources humaines**

---

22. Ressources humaines – Régisseur aux événements au Service des loisirs – Embauche (CP180730, art. 35)
23. Ressources humaines – Régisseur aux équipements au Service des loisirs – Embauche (CP180730, art. 36)
24. Ressources humaines – Mélanie Véronneau – Permanence (CP180730, art. 37)

## **Travaux publics**

---

25. Atribus – Modification de la résolution 17-541
26. Chenillette – Contrat
27. Chargeuse-rétrocaveuse – Contrat
28. Véhicule utilitaire sport « Police Pack » – Contrat
29. Véhicule tout terrain pour sauvetage d'urgence – Contrat
30. Déneigement – Route 233 – Contrat
31. Déneigement secteur nord – Contrat
32. Déneigement de divers secteurs avec tracteurs et opérateurs – Contrat
33. Promenade Gérard-Côté – Piste multifonctionnelle – Mandat à consultants



## Urbanisme

---

34. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP180730, art. 20, points 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2 et 7.1)
35. Dérogation mineure – 2850 Notre-Dame – Approbation (CP180611, art. 10, point 6.1)
36. Dérogation mineure – 2080 Saint-Pierre Ouest – Approbation (CP180611, art. 10, point 6.2)
37. Dérogation mineure – 1710, 1730, 1810, 1830 Laframboise – Approbation (CP180626, art. 4, point 8.1)
38. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant le remplacement d'un usage dérogatoire de bureau par un usage de « vente au détail de système d'alarme » (#5396) du groupe d'usages « Commerce V » pour le local de l'entreprise Prevtch Innovations inc., situé au 4760, rue Martineau, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas cet usage dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05 (CP180528, art. 4, point 10.2)
39. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre le lotissement pour créer un nouveau lot à construire suite à une démolition partielle, la construction d'un immeuble de six logements et l'agrandissement de l'immeuble partiellement démoli situé au 1705, rue Girouard Ouest en dérogeant à certaines dispositions du règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 (CP180626, art. 4, point 10.1)

## Réglementation

---

40. Projet de règlement numéro 560 modifiant le règlement numéro 83 concernant la paix et l'ordre en ce qui a trait aux amuseurs publics (CP180730, art. 11)
  - A- Adoption du projet de règlement
  - B- Avis de motion
41. Projet de règlement numéro 561 concernant l'adoption du Programme municipal Rénovation Québec 2018-2019 (CP180730, art. 22)
  - A- Adoption du projet de règlement
  - B- Avis de motion
42. Projet de règlement numéro 1600-218 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et le règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et des trottoirs durant la saison hivernale en ce qui a trait au déneigement (CP180730, art. 5)
  - A- Adoption du projet de règlement
  - B- Avis de motion
43. Projet de règlement numéro 350-91 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - d'autoriser, dans la zone d'utilisation résidentielle 4083-H-12, le groupe d'usages « Résidence XII » (5 à 6 logements isolés);
  - d'augmenter, dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05, la superficie maximale permise d'une seule enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 3,35 mètres carrés et la hauteur de 1,2 mètre à 1,52 mètre;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16;
- que la zone tampon numéro 53 située à la limite nord de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16 soit déplacée selon la nouvelle limite de ladite zone;
- que la fiche descriptive « P » montant les détails de la tampon soumise à la zone 5027-H-26 soit modifiée pour réduire la hauteur de la haie requise au moment de la plantation de 2 mètres à 1,5 mètre, à régir le diamètre des chênes pyramidaux à 70 mm, mesuré à 1,3 mètre du sol au moment de la plantation et à augmenter la distance maximale permise entre eux de 3 mètres à 4 mètres au moment de la plantation; (CP180626, art. 4, point 9.1 e CP180528, art. 4 points 11.1 et 9.1)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Sacré-Coeur, à proximité de l'intersection Beauparlant/Bourassa; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité l'intersection Martineau/Jefo et dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des Seigneurs Ouest/Lambert-Sarazin)

44. Adoption du règlement numéro 559 modifiant le règlement numéro 415 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
45. Adoption du règlement numéro 1600-217 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Richelieu, Coulonge, Bourque, Triquet, Pinard et Laframboise, aux rues de la Belle-Vue, Cayouette et Sicotte et au boulevard Casavant Est
46. Adoption du règlement numéro 350-89 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - d'augmenter la superficie d'agrandissement d'un usage dérogatoire d'entreposage protégé par droit acquis situé à l'intérieur d'un bâtiment de plus de 50 %, jusqu'à une superficie maximale de 3 915 mètres carrés, pour permettre d'occuper l'ensemble de l'immeuble, dans la zone d'utilisation agricole 8038-A-03, conditionnellement à ce que toutes les opérations ne causent aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration ou bruit, plus intenses à la limite du terrain que l'intensité moyenne des facteurs de nuisance produits par un usage d'entreposage de faibles incidences

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Pinard/de la Fenaison)

47. Adoption du règlement numéro 350-90 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - d'augmenter le nombre maximum d'enseignes directionnelles de 2 à 6 sur un même terrain et d'augmenter la superficie maximale permise de toute enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 3,55 mètres carrés et la hauteur de 1,2 mètre à 2,75 mètres dans la zone d'utilisation industrielle 2103-I-01;
  - d'augmenter dans ladite zone 2103-I-01, le nombre d'enseignes d'identification sur poteau permises par terrain ayant une seule façade sur rue de 1 à 3

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Boullé/Sicotte)



## **Services juridiques**

---

- 48. Lot 6 250 667 (avenue Bourdages Nord) – Gestion Fluet inc. – Vente et servitude (CP180118, art. 2.3)
- 49. Lot 1 297 224 (1040 Cayouette) – Richard Arpin et Sylvie Chrétien – Vente en faveur de la Ville (CP180611, art. 12)

## **Documents déposés**

---

- 50.
  - A) Lettre de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation confirmant qu'une somme de 220 000 \$ sera réservée par la Société d'habitation du Québec, pour mettre en œuvre un programme municipal afin d'améliorer les logements dans des secteurs résidentiels, dans le cadre du Programme Rénovation Québec;
  - B) Compte rendu global daté d'août 2018 des Rencontres citoyennes tenues par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, du 4 avril au 12 juin 2018; (CP180730, art. 30);
  - C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
    - Salle Vignoble Château Fontaine au 4900, rue Martineau
    - Bistro Caffuccino Saint-Hyacinthe au 1200, rue Daniel-Johnson Ouest;
  - D) Procès-verbal de modification de la résolution numéro 18-387 en vertu de l'article 92.1 L.C.V.
- 51. Levée de la séance